

L'impact régional de la politique commerciale, quelques aspects conceptuels

Michel Bergeron

Volume 52, Number 4, octobre–décembre 1976

Les options commerciales du Canada

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800700ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800700ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bergeron, M. (1976). L'impact régional de la politique commerciale, quelques aspects conceptuels. *L'Actualité économique*, 52(4), 515–524.
<https://doi.org/10.7202/800700ar>

L'IMPACT RÉGIONAL DE LA POLITIQUE COMMERCIALE, QUELQUES ASPECTS CONCEPTUELS *

Depuis les écrits classiques de Samuelson ¹, nous sommes tous d'accord pour dire qu'un pays profitera des échanges commerciaux ². Cependant, dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, il n'est pas certain que les bienfaits et les méfaits de la politique commerciale seront distribués également à tous les participants de l'activité économique. Si on se concentre sur le cas d'une région, toute politique commerciale, quoique bénéfique à la nation dans son ensemble, peut baisser le niveau de vie d'une région donnée.

Une des principales raisons de ce phénomène est que la politique commerciale doit être vue comme un tout et non pas simplement comme une simple agglomération de politiques particulières. Un pays, à moins qu'il ne soit assez fort pour imposer ses vues sur tous les fronts, doit, dans le jeu des négociations, céder sur certains points pour marquer sur d'autres. D'ailleurs, les forces économiques du marché empêcheront un pays de gagner sur tous les fronts, à moins qu'il ne prenne un contrôle direct (explicite ou implicite) sur le pays avec lequel il entrevoit des relations commerciales.

Lorsqu'on considère l'introduction d'une politique de libre-échange complet, on laisse aux mécanismes du marché le soin de sélectionner les secteurs gagnants. Si un pays possède trop de secteurs gagnants le taux de change de ce pays s'appréciera, jusqu'au point où le nombre de secteurs gagnants aura diminué suffisamment pour rétablir l'équilibre commercial. Le contraire se produira dans le cadre d'une économie où il y a trop de secteurs perdants. Ce mécanisme d'ajustement des prix relatifs via

* Ce texte est une version modifiée de mon exposé sur la politique commerciale présenté à l'ACFAS, le 12 mai 1976.

1. Samuelson, Paul A., « The Gains from International Trade », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, mai 1939 et Samuelson, Paul A., « The Gains from International Trade Once Again », *Economic Journal*, décembre 1962.

2. Sauf dans certains cas pathologiques, comme celui d'une économie où les rendements sont suffisants pour produire une courbe de possibilités de production convexe. Voir Kemp, M.C., *The Pure Theory of International Trade and Investment*, Prentice-Hall, 1969, pp. 270-274.

le taux de change présuppose deux choses. Premièrement que la politique de libre-échange est coordonnée avec une politique de minimum d'intervention par la banque centrale sur le cours international de sa monnaie. Deuxièmement, le niveau désiré d'investissement étranger sera atteint³, puisqu'un influx net de capitaux étrangers contrebalancera une balance commerciale défavorable, empêchant le taux de change de jouer son rôle d'ajustement dans les prix relatifs.

Comme le Conseil Economique du Canada⁴ proposait récemment que le Canada favorise une politique de libre échange avec les Etats-Unis, il est bon de se demander comment on peut concevoir l'impact qu'une telle politique aura au niveau des régions du Canada ; nous allons nous concentrer sur le cas du Québec. La première section du texte discutera des variables qui sont importantes à considérer. Dans une deuxième section, nous discuterons des bases possibles d'échange qui favorisent le Québec. Dans la troisième section nous discuterons de l'impact d'un tel changement de politique en termes de marché du travail. La quatrième section discutera d'autres points mineurs et la conclusion suivra.

1) *Les variables à considérer*

Dans la théorie traditionnelle du commerce international, on mesure l'impact en termes de changement dans la fonction de bien-être agrégé. Le point de départ est le niveau de bien-être que l'on peut atteindre en situation d'isolement complet. Si l'on veut comparer un ensemble de politiques commerciales, on regarde la courbe d'indifférence que chacune peut nous permettre d'atteindre⁵.

Il est clair que ces fonctions d'utilité agrégées ne sont pas des phénomènes observables ; de plus, elles posent plusieurs problèmes, dont celui de leur existence. Dans la pratique, les économistes ont posé l'hypothèse que le niveau de bien-être du pays est une fonction monotone croissante du produit national brut. L'usage du P.N.B. est très répandu et c'est généralement en ces termes que les différentes politiques commerciales sont évaluées. Par ce fait même on ignore tout ce qui se passe à l'intérieur du pays, en se basant sur l'hypothèse implicite de redistribution qui assurerait qu'aucun des participants ne soit perdant.

Pendant, plus on désagrège (c'est-à-dire plus on augmente les unités qui nous intéressent), plus la relation entre la production et le revenu devient imprécise. De plus, ce n'est pas clair du tout que l'on doive se fier à un mécanisme automatique de transfert. Poser l'hypo-

3. C'est ce que l'on désigne dans la littérature comme une balance des paiements « mature ».

4. Une bonne partie des discussions à l'ACFAS portait justement sur le rapport du CEC et la politique de libre-échange.

5. Cf. Kemp, M.C., *op. cit.*, chap. I, II et III.

thèse qu'un tel mécanisme existe, c'est poser l'hypothèse que les politiques gouvernementales sont agencées les unes aux autres de façon à constituer un ensemble logique et cohérent.

La variable qui apparaît jouer un meilleur rôle que le P.N.B. est le revenu net des habitants de la région. Il ne faut pas, cependant, s'en tenir à une seule mesure ; il faut la pondérer pour tenir compte des autres facteurs importants qui affectent le niveau de bien-être général de l'économie. Le premier facteur est sans nul doute la distribution des revenus ; dans le modèle pur de deux biens, deux facteurs, on peut démontrer que si le prix d'un bien augmente et que le prix de l'autre diminue, suite à une politique commerciale, il est possible que le revenu réel du facteur qui est utilisé de façon intensive dans la production du bien dont le prix diminue, soit réduit⁶. Dans un modèle qui se rapproche plus du monde réel, un accroissement des transferts directs est ni souhaitable ni plausible, car il demande une étroite coordination de l'ensemble des politiques gouvernementales, tout comme une réorientation de la répartition du fardeau fiscal. Cette décision politique devrait être prise pour d'autres considérations que le libre-échange.

Le deuxième élément de pondération est la répartition intergénérationnelle. Un aspect fondamental de cette répartition est le taux d'épuisement de nos ressources naturelles. Nous devons tenir compte aussi de l'effet de notre politique commerciale sur le taux de croissance de notre revenu potentiel.

Finalement, il nous faut tenir compte des autres facteurs pouvant affecter notre niveau d'efficacité économique et de bien-être. Notons, d'abord, les problèmes de dépendance technologique, de difficulté d'ajustement rapide de la main-d'œuvre ; ensuite, il nous faut tenir compte des influences sur la santé (maladies industrielles), la culture et, en général, la qualité de la vie.

2) *Les différentes théories avancées pour expliquer les échanges internationaux*

De façon traditionnelle, on établit qu'il existe 5 possibilités pour arriver à une base d'échange entre les pays⁷ (c'est-à-dire un rapport de prix différent pour deux pays en situation d'isolement) :

1. des technologies différentes pour la production d'un bien
2. des dotations relatives de facteurs différentes
3. des goûts différents

6. Ce n'est qu'un énoncé différent du théorème de Stolper-Samuelson. Voir : Stolper, W.A. et Samuelson, Paul A., « Protection and Real Wages », *Review of Economic Studies*, novembre 1941.

7. Nous suivons ici la présentation de Melvin, J.R., « Commodity Taxation as a Determinant of Trade », *Canadian Journal of Economics*, février 1970.

4. des fonctions de production non homogènes ou homogènes de degré différent de un
5. des marchés non concurrentiels.

Si un seul de ces facteurs s'applique, on obtient une base d'échange unique et il est possible de prédire les flux commerciaux et les impacts des différentes politiques commerciales. Cependant, lorsqu'on possède plus d'une base d'échange, il est difficile de prédire la direction des flux et l'impact des politiques. Règle générale, les différentes explications des flux commerciaux se sont faites en termes de la seconde possibilité.

Parmi les premières explications des phénomènes régionaux, on note une adaptation directe des modèles d'échange internationaux. Cette méthodologie laisse à désirer parce que, si la définition d'un pays est simple, la répartition d'un pays en régions pose généralement les problèmes de la définition des régions qui sont incompatibles avec le genre de modèles développés dans la littérature sur le commerce international. Le problème important réside dans la mobilité des facteurs ; la contrainte due aux données nous force généralement à ne considérer que 5 régions au Canada. Une manière générale de voir les bases importantes d'échange est en termes de coûts unitaires de production. Une région ou un pays s'orientera vers la production de biens à coût unitaire plus faible⁸. Ceci est dû à des prix favorables de facteurs ou à des possibilités d'exploiter des technologies différentes. Voici une liste de possibilités :

1. Le prix d'un facteur est plus faible parce que l'employeur a un pouvoir monopolistique ou oligopolistique sur un marché spécifique.
2. Certains facteurs institutionnels font qu'un facteur donné est plus productif⁹.
3. L'accès privilégié à certains facteurs rares et indispensables (comme les ressources naturelles).
4. Un brevet ou toute forme d'emprise sur la technologie.
5. L'accès préférentiel à un marché qui valorise plus le bien donné. Ceci permet de réaliser un niveau plus élevé de production.
6. Une localisation favorable permettant d'avoir des coûts de transport plus faibles.
7. Un plus grand dynamisme des entrepreneurs.
8. L'accès à des sources préférentielles de financement.
9. Un fardeau fiscal plus faible.

8. Ici, nous posons l'hypothèse que la structure de marché est la même entre les pays considérés. Il est clair qu'une structure de marché différente peut constituer à elle seule une base d'échange.

9. On a souvent émis l'hypothèse que le niveau de vie de certains groupes sociaux était plus faible parce que leur culture leur faisait adopter une attitude différente face au travail.

Cette liste est beaucoup plus exhaustive que la simple explication en termes de dotation relative différente. Ceci repose sur une série d'hypothèses très précises dont les principales sont : (a) la concurrence pure et parfaite ; (b) l'accès à une technologie commune ; (c) le fonctionnement parfait des marchés des facteurs.

Une analyse de chacun de ces facteurs ainsi que de leur interaction n'est pas le but de cet article. Cependant, quelques considérations sont importantes.

Si on se concentre sur le cas du Québec, on s'aperçoit que notre principale base d'échange est la dotation en ressources naturelles. Pour ce qui est des autres bases, sans doute une plus grande multiplicité des villes à vocation unique nous donne un avantage sur le premier point¹⁰. La technologie ne nous fournit pas un avantage, puisque la majeure partie de notre technologie est importée¹¹. La faiblesse de la population ne favorise pas une bonne base locale de demande ; de même, le Québec est situé loin des marchés de consommation. Le dynamisme économique des Canadiens français n'est sûrement pas cité en exemple. La concentration énorme des marchés financiers au Canada ne nous donne pas un avantage. Finalement, le fardeau fiscal sur les entreprises est difficile à évaluer. On peut le séparer en deux parties : il y a d'abord le fardeau sur la production et sur les revenus ; le second fardeau porte directement sur les facteurs de production. Nous reviendrons sur ce point dans la prochaine section.

En résumé, nous avons trois avantages comparatifs : nos richesses naturelles, un pouvoir monopolistique dans certains marchés du travail pour certaines régions, et la possibilité d'un fardeau fiscal moins élevé sur les entreprises.

La seule de ces possibilités qui nous sourit dans ces trois cas, en termes des objectifs proposés, est la première. Afin d'évaluer les options, il faut peser le pour et le contre de chacune de ces possibilités et il semblerait logique que notre effort se concentre en termes de l'utilisation maximale de notre avantage comparatif¹².

Or, toutes les études sur l'impact et les gains des changements dans la structure tarifaire posent l'hypothèse d'une structure industrielle

10. Ce point fut soulevé de façon très intéressante lors d'un récent colloque sur les marchés du travail à l'Université Laval.

11. Voir Barruco, Bernard, *Domination technologique et l'économie canadienne*, Thèse de maîtrise, Université de Sherbrooke, 1974.

12. Notons qu'il faut être très prudent si on ne se fie qu'au simple jeu du marché. Car c'est la somme des avantages et désavantages qui détermine les possibilités d'exportation ou d'importation. Il est possible que dans le cas des ressources naturelles, nous ayons plus de désavantages sur les autres points que dans les autres secteurs de l'activité économique.

donnée. On fait varier les prix relatifs¹³ et on voit les changements qui apparaissent dans la production suite à ce changement. Le problème du *phasing out* n'est soulevé que superficiellement, autant au niveau de l'économie canadienne que de nos partenaires commerciaux. On justifie cette attitude à partir de l'hypothèse que ce ne sont que des ajustements à court terme, alors que l'important ce sont les gains à long terme. Il n'est pas clair du tout qu'il faille ignorer ce problème d'ajustement à court terme, surtout dans le cas du Québec. D'abord, il peut ne jamais nous amener à un équilibre nouveau et, ensuite, il n'est pas certain que le passage d'une situation à une autre favorise le Québec.

Les points seront explicités dans les autres parties du texte. Notons tout de suite que Roma Dauphin¹⁴ a calculé que le Québec aurait une baisse de revenu de l'ordre de 2 p.c. suite à l'introduction d'une politique de libre-échange ; les considérations que nous allons apporter peuvent nous amener à considérer une perte encore plus lourde et s'il s'ensuit une détérioration de la répartition des revenus (entre les agents économiques et entre les générations) la perte peut être encore plus importante.

En fait, les derniers paragraphes démontrent qu'il est essentiel de regarder de plus près le rôle du gouvernement dans son ensemble, face à la politique commerciale. Nous reviendrons sur ce point dans la quatrième section.

3) *L'impact de la politique commerciale de libre-échange sur la répartition des revenus et l'emploi*

Le fardeau fiscal imposé sur les facteurs de production est très important dans le cas du travail au Canada, et au Québec en particulier. Il est plus important qu'aux États-Unis. Notre programme d'assurance-chômage et le régime des rentes du Québec sont aussi beaucoup plus importants qu'aux États-Unis. L'entrepreneur québécois se voit imposer d'autres coûts et le total varie entre 9 et 14 p.c., selon que l'on introduit un fonds de pension ou non. On estime que pour le secteur syndiqué, ce coût est de l'ordre de 25 p.c.

L'aspect important à retenir, c'est qu'au Québec nos programmes sociaux sont beaucoup plus avantageux qu'aux États-Unis et même que dans le reste du Canada. Nous avons accès à un régime universel d'aide sociale, un régime universel de soins médicaux. Ces programmes n'existent pas sur une base universelle aux États-Unis. Notre programme

13. Puisque le Canada est considéré comme une « petite économie », on suppose que sa politique n'affecte pas les prix internationaux, mais seulement les prix internationaux auxquels la nation fait face.

14. Dans un document de travail pour le groupe sur la politique commerciale au Conseil Économique du Canada.

d'assurance-chômage est beaucoup plus important et lucratif qu'aux Etats-Unis.

L'ensemble des auteurs qui ont traité le problème estiment que ces programmes introduisent des rigidités importantes dans le fonctionnement du marché du travail.

Une deuxième rigidité vient de la structure d'âge et des conditions particulières des Canadiens français. Les études sur la migration démontrent que, toutes choses étant égales par ailleurs, ils ont une plus faible tendance à émigrer. Pour ce qui est de la structure d'âge, le plus faible niveau d'éducation fait que l'apprentissage sur le lieu du travail est un facteur plus important pour nos travailleurs. Donc, on peut poser l'hypothèse que pour les groupes d'âge plus avancé, leur mobilité interoccupationnelle est très faible¹⁵.

On peut dériver des données sur les taux de roulement pour les industries. Cependant, ces données sont très suspectes quant à leur utilisation pour mesurer la période de transition. Pour avoir une meilleure idée de la période nécessaire, il faudrait trouver les taux de roulement par industrie et par groupe d'âge.

En résumé, nous avons développé deux points pour lesquels nous croyons que la période de transition sera longue et coûteuse. Premièrement, nos travailleurs sont moins mobiles ; deuxièmement, l'option hors-marché du travail est beaucoup plus attrayante financièrement au Canada et au Québec en particulier que chez nos partenaires commerciaux. On peut prédire de ces deux considérations que, surtout dans les parties du Québec où une industrie domine, toute restructuration industrielle amènera certains de nos travailleurs à quitter le marché du travail, sur une base plus ou moins longue et même permanente¹⁶.

4) *Les autres aspects à considérer*

Nous venons de voir comment la politique de libre-échange peut amener une période d'ajustement beaucoup plus longue que prévu. Il nous reste à discuter les deux autres problèmes soulevés, soit qu'il est possible que l'ajustement ne se fasse pas et, que même s'il se fait, il soit au désavantage du Québec. Nous mentionnerons aussi, dans cette section, quelques autres points.

Ces deux points sont fortement reliés. L'analyse des politiques commerciales est généralement basée sur une extension du modèle

15. C'est sans doute parce que la proportion de leur revenu qui est attribuable à l'expérience est plus forte. Toute mobilité interoccupationnelle leur fait perdre cette composante.

16. Prenons l'exemple d'un travailleur du textile de 50 ans, dont les enfants sont tous élevés et qui vivent dans une petite localité des Cantons-de-l'Est. Il n'existe pas, à mon avis, un mécanisme de marché qui puisse le relocaliser à Montréal. Son comportement rationnel serait sans nul doute de quitter le marché du travail.

d'équilibre général. Lorsque nous transposons dans le monde réel et au niveau des régions, deux problèmes majeurs se posent. Premièrement, l'analyse d'équilibre général est statique et les implications des différentes politiques commerciales sont surtout en termes de statique comparée. On suppose, comme dans le cas des vases communicants, que des flux de biens et/ou facteurs viendront ramener le système automatiquement à l'équilibre. Ce n'est, en fait, qu'une simple extension du fameux énoncé de Hume sur le flux des métaux précieux¹⁷. Une exception à cette règle se trouve parmi les écrits de Gunar Myrdal. Il analyse le processus dynamique d'ajustement à un changement dans l'environnement commercial. Son analyse du processus de causation cumulative démontre qu'il est possible que les mécanismes d'ajustement dynamique puissent intensifier les disparités régionales plutôt que de les aplanir par des flux équilibrants de biens et/ou facteurs. On sait que le Québec a présentement un certain recul par rapport au reste du Canada¹⁸. Il est possible que les forces dynamiques en présence au Canada fassent que les gains que l'on s'attend à voir au Québec se réalisent ailleurs. Par exemple, la tendance actuelle des firmes à se relocaliser en Ontario, la mainmise de plus en plus forte de Toronto sur les marchés financiers canadiens, les économies d'agglomération des grandes industries et la proximité des marchés nord-américains peuvent inciter une bonne partie des nouvelles firmes créées par une plus grande utilisation des avantages comparés du Québec, à s'établir en Ontario. Donc, il n'est pas évident qu'à long terme, les gains qui devraient revenir au Québec, selon une analyse de statique comparée, y reviennent effectivement.

On peut s'objecter à cette possibilité sur deux plans. Premièrement, il n'est pas certain que le processus cumulatif s'applique dans le cas des régions canadiennes. Ceci demeure une question empirique et elle apparaît très importante à résoudre, avant de se lancer dans une politique de libre-échange. Deuxièmement, on peut supposer que même si des tendances dynamiques vers le déséquilibre sont présentes dans le système, il est possible pour le gouvernement de créer des incitations qui contrebalancent ces phénomènes. Ceci nous amène à notre deuxième point : quel est le rôle précis du gouvernement dans cette extension du modèle d'équilibre général ? S'il est possible de justifier la présence du gouvernement par la correction des effets d'externalités, il est beaucoup moins possible de justifier son intervention comme facteur correctif des mécanismes propres au système économique, sans remettre en question l'utilisation des modèles d'équilibre général traditionnel pour évaluer l'impact des différentes politiques commerciales.

17. Hume David, « Of the Balance of Trade », dans Allen, W.R., (éd.), *International Trade Theory : Hume to Ohlin*, Random House, New-York, 1965, pp. 34-42.

18. Ce point est une des conclusions importantes de l'excellent ouvrage de Fréchette, Pierre et al., *L'Économie du Québec*, HRW, 1975, chapitre 4.

Une vraie politique de libre-échange suppose l'abolition de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires. Or, presque toute intervention gouvernementale, autre qu'un tarif, constitue une barrière non tarifaire. L'exemple le plus connu est un subside à une industrie d'exportation ou qui fait concurrence aux importateurs. Il nous faut aussi considérer une partie de la production de biens et services par les secteurs publics et para-publics. Un exemple frappant est l'éducation supérieure ; devrions-nous forcer, par les prix du marché, nos universités à concurrencer les universités américaines ? Le gouvernement québécois devrait-il laisser jouer complètement les forces du marché dans le cas de l'électricité ? L'expertise qui est donnée à tous les niveaux de gouvernement sous forme de consultations professionnelles devrait-elle être aussi soumise entièrement au marché ? Un autre exemple est le programme d'assurance-chômage ; il est possible de démontrer que, par rapport aux forces du marché, ce programme apporte des subsides non négligeables aux industries exportatrices à forte variation cyclique dans les ventes. Devrions-nous sacrifier le programme d'assurance-chômage à la politique de libre-échange ? Nous pouvons revoir comme cela une bonne partie des politiques gouvernementales¹⁹ pour arriver à la conclusion que le rôle du gouvernement n'est pas du tout clair dans une extension du modèle d'équilibre général. En d'autres termes, l'analyse de l'impact du libre-échange en utilisant les modèles d'équilibre général est compatible avec toute la philosophie du laissez-faire néo-classique et ne laisse au gouvernement qu'un rôle redistributif.

Une autre alternative à la politique du laissez-faire, compatible avec une politique de libre-échange, est un alignement complet de l'ensemble des politiques gouvernementales du Canada sur les politiques américaines, en espérant qu'à des niveaux de distorsions égaux, les forces du marché opéreront avec le maximum d'efficacité. Cette intégration complète à l'économie américaine pose un certain nombre de problèmes importants et que plusieurs ont soulevés.

Si nous acceptons que la politique commerciale de libre-échange s'éloigne d'une politique « pure » pour permettre l'intervention gouvernementale, il est clair que nous devons tolérer le même genre d'activité chez nos partenaires commerciaux. Or, s'ils possèdent le même pouvoir discrétionnaire que nous, ils ont l'avantage de nous contrôler sur le plan technologique et surtout sur le plan financier. C'est dans ce sens qu'il est possible que nous ne puissions peut-être pas réaliser les bienfaits du libre-échange. Prenons l'exemple concret de la transformation des produits de l'amiante. Nous savons que le Québec aurait avantage à se consacrer à la transformation de ses ressources naturelles. Il semble très peu probable que les Américains sacrifieront 200,000

19. On n'a qu'à penser à la politique énergétique.

emplois dans ce secteur, même s'ils en gagnaient 250,000 dans d'autres. Il est fort possible que pour arriver à gagner les bienfaits possibles par le libre-échange, il ne faille pas simplement enlever les barrières tarifaires et non tarifaires, mais au contraire les élever pour une période de temps et, de plus, coordonner notre politique commerciale avec une politique d'épargne nous permettant d'avoir le jeu nécessaire à la réalisation de nos aspirations.

Mentionnons aussi quelques autres points importants. Premièrement, il n'est pas clair que seuls les emplois à haute productivité sont rentables socialement. Ici se pose le problème des externalités inter-générationnelles comme l'utilisation des ressources naturelles. Ici se pose aussi le problème des pénuries de main-d'œuvre hautement spécialisée et de la difficulté d'intégrer à ces industries une bonne partie de la main-d'œuvre qualifiée.

Deuxièmement, nous devrions songer aux problèmes que pose pour une économie comme la nôtre la rationalisation à l'échelle mondiale de la production, surtout en termes d'impact sur les localités à vocation unique. Devrions-nous nous orienter vers certains centres urbains qui peuvent mieux absorber les fluctuations de l'économie de marché ?

Finalement, nous pourrions songer à la protection des consommateurs. Comment leur assurer des recours face à un producteur mondial ?

Conclusion

Même si le texte pose de sérieux problèmes à une politique de libre-échange, il ne faut pas croire que cette option ne demeure pas potentiellement valable pour le Canada et le Québec. Il appert cependant qu'il faudrait préciser davantage les buts que l'on cherche à atteindre. Deuxièmement, il faudrait une meilleure connaissance des mécanismes d'ajustement inter-régionaux. Troisièmement, il nous faudrait mieux analyser les impacts d'une telle politique à court terme et à long terme, en tenant compte des caractéristiques propres de notre économie. Ceci veut dire que l'implantation d'une telle politique est beaucoup plus complexe que la simple suppression des barrières tarifaires et non tarifaires. Il nous faut, à la lumière de nos connaissances sur le fonctionnement de l'économie, identifier les objectifs à atteindre, développer l'ensemble des politiques pour y arriver. Il nous faut aussi s'assurer que, d'une part, la transition se fera et que, d'autre part, elle ne sera pas trop pénible pour certains groupes de la société.

Michel BERGERON,
Université du Québec à Montréal.